

## II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

## CONSEIL

## DÉCISION DU CONSEIL

du 20 mai 1999

**relative à la définition de l'acquis de Schengen en vue de déterminer, conformément aux dispositions pertinentes du traité instituant la Communauté européenne et du traité sur l'Union européenne, la base juridique de chacune des dispositions ou décisions qui constituent l'acquis**

(1999/435/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

statuant sur la base de l'article 2, paragraphe 1, deuxième alinéa, première phrase, du protocole annexé au traité sur l'Union européenne et au traité instituant la Communauté européenne, intégrant l'acquis de Schengen dans le cadre de l'Union européenne (ci-après dénommé «Protocole sur Schengen»);

(1) considérant qu'il est nécessaire de définir l'acquis de Schengen pour permettre au Conseil de déterminer les bases juridiques de chacune des dispositions de l'acquis de Schengen, conformément aux dispositions pertinentes des traités;

(2) considérant qu'il n'y a lieu de déterminer des bases juridiques que pour les dispositions ou décisions contraignantes constituant l'acquis de Schengen qui sont encore utilisées;

(3) considérant que le Conseil doit par conséquent établir pour quelles dispositions ou décisions constituant l'acquis de Schengen il est inutile de déterminer une base juridique conformément à la disposition pertinente des traités;

(4) considérant que, pour décider que pour certaines dispositions de l'acquis de Schengen il n'est pas nécessaire ou opportun que le Conseil détermine une base juridique conformément aux dispositions pertinentes des traités, les motifs suivants peuvent être retenus:

a) la disposition n'a pas un caractère contraignant et une disposition semblable ne peut être adoptée par le Conseil que sur la base d'un acte qui ne renvoie à aucune base juridique prévue dans l'un des traités;

b) la disposition est dépassée en raison du calendrier et/ou des événements;

c) la disposition concerne des règles institutionnelles qui devront être considérées comme remplacées par des procédures de l'Union européenne;

d) la disposition est sans objet parce que déjà contenue en substance dans une disposition juridique de la Communauté européenne ou de l'Union européenne, ou dans un acte adopté par tous les États membres;

e) la disposition perd sa raison d'être du fait de l'accord qui doit être conclu avec la Norvège et l'Islande en vertu de l'article 6 du Protocole sur Schengen;

f) la disposition concerne un domaine qui ne relève pas de l'action de la Communauté et ne figure pas parmi les objectifs de l'Union européenne et concerne dès lors un des domaines pour lesquels les États membres se sont réservés toute liberté d'agir. On entend aussi par là les dispositions qui ne peuvent revêtir de l'importance qu'aux fins du calcul des droits pécuniaires des États membres concernés ou entre ceux-ci;

(5) considérant que, même si pour certaines dispositions de l'acquis de Schengen il n'est pas nécessaire ou opportun, pour l'un de ces motifs, que le Conseil détermine une base juridique, cela n'a pas pour effet de les priver d'existence ni de validité juridique; que les effets juridiques des actes toujours en vigueur adoptés sur la base de telles dispositions ne sont pas affectés;

(6) considérant que les droits et obligations du Danemark sont régis par l'article 3 du Protocole intégrant l'acquis de Schengen dans le cadre de l'Union européenne et par les articles 1 à 5 du Protocole sur la position du Danemark,

DÉCIDE:

*Article premier*

1. Conformément à l'annexe au Protocole intégrant l'acquis de Schengen dans le cadre de l'Union européenne, l'acquis de Schengen comprend tous les actes énumérés à l'Annexe A de la présente décision.

2. L'acquis de Schengen visé au paragraphe 1 est publié au *Journal officiel des Communautés européennes*, à l'exception des dispositions énumérées à l'article 2 ainsi que des dispositions qui, au moment de l'adoption de la présente décision, sont classées «confidentielles» par le Comité exécutif de Schengen.

3. Le Conseil se réserve le droit de publier ultérieurement au *Journal officiel* d'autres éléments de l'acquis de Schengen, et notamment les dispositions dont la publication paraît indispensable dans l'intérêt général ou que le Conseil juge importantes pour l'interprétation de l'acquis de Schengen.

#### Article 2

Il n'est pas nécessaire que le Conseil, statuant sur la base de l'article 2, paragraphe 1, deuxième alinéa, deuxième phrase, du Protocole sur Schengen, détermine, conformément aux dispositions pertinentes des traités, une base juridique pour les dispositions et décisions faisant partie de l'acquis de Schengen énumérées ci-après:

- a) les dispositions de la Convention, signée à Schengen le 19 juin 1990, entre le Royaume de Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la République française, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, appliquant l'Accord de Schengen, ainsi que l'Acte final et les déclarations qui l'accompagnent («La Convention de Schengen»), qui sont énumérées dans la première partie de l'annexe B;
- b) les dispositions des protocoles et accords d'adhésion à l'accord de Schengen et à la Convention de Schengen avec

la République italienne (signés à Paris le 27 novembre 1990), le Royaume d'Espagne et la République portugaise (signés à Bonn le 25 juin 1991), la République hellénique (signés à Madrid le 6 novembre 1992), la République d'Autriche (signés à Bruxelles le 28 avril 1995) ainsi que le Royaume de Danemark, la République de Finlande et le Royaume de Suède (signés à Luxembourg le 19 décembre 1996), qui sont énumérées dans la deuxième partie de l'annexe B;

- c) les décisions et déclarations du Comité exécutif institué par la Convention de Schengen, qui sont énumérées dans la troisième partie de l'annexe B;
- d) les décisions du Groupe central que le Comité exécutif a habilité à prendre, qui sont énumérées dans la troisième partie de l'annexe B.

#### Article 3

La présente décision prend effet immédiatement.

Elle est publiée au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 20 mai 1999.

Par le Conseil

Le président

E. BULMAHN

## ANNEXE A

## Article 1

## ACQUIS DE SCHENGEN

1. L'accord, signé à Schengen le 14 juin 1985, entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, la République fédérale d'Allemagne et la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes.
2. La Convention, signée à Schengen le 19 juin 1990, entre le Royaume de Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la République française, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, appliquant l'Accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signé à Schengen le 14 juin 1985, ainsi que l'Acte final et les déclarations communes qui l'accompagnent.
3. Les protocoles et accords d'adhésion à l'Accord de 1985 et à la Convention d'application de 1990 avec l'Italie (signés à Paris le 27 novembre 1990), l'Espagne et le Portugal (signés à Bonn le 25 juin 1991), la Grèce (signés à Madrid le 6 novembre 1992), l'Autriche (signés à Bruxelles le 28 avril 1995) et le Danemark, la Finlande et la Suède (signés à Luxembourg le 19 décembre 1996), ainsi que les Actes finals et les déclarations qui les accompagnent.
4. Décisions et déclarations du Comité exécutif de Schengen.
5. Décisions prises par le Groupe central sur mandat du Comité exécutif.

## Décisions

SCH/Com-ex (93) 3 14.12.1993	Arrangement administratif et financier SECRETARIAT GÉNÉRAL
SCH/Com-ex (93) 9 14.12.1993	Confirmation des déclarations des Ministres et Secrétaires d'État concernant les stupéfiants et les substances psychotropes STUPÉFIANTS — COOPÉRATION JUDICIAIRE
SCH/Com-ex (93) 10 14.12.1993	Confirmation des déclarations des Ministres et Secrétaires d'État, des 19 juin 1992 et 30 juin 1993, relatives à la mise en œuvre de la Convention de Schengen ENTRÉE EN VIGUEUR
SCH/Com-ex (93) 11 14.12.1993	Confirmation des déclarations des Ministres et Secrétaires d'État ENTRÉE EN VIGUEUR
SCH/Com-ex (93) 14 14.12.1993	Amélioration dans la pratique de la coopération judiciaire en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants STUPÉFIANTS — COOPÉRATION JUDICIAIRE
SCH/Com-ex (93) 16 14.12.1993	Règlement financier relatif aux frais d'installation et de fonctionnement du C.SIS SIS
SCH/Com-ex (93) 21 14.12.1993	Prolongation du visa uniforme VISA
SCH/Com-ex (93) 22 rev 14.12.1993	Confidentialité de certains documents COMITÉ EXÉCUTIF
SCH/Com-ex (93) 24 14.12.1993	Principes communs pour l'annulation, l'abrogation et la réduction de la durée de validité du visa uniforme VISA
SCH/Com-ex (94) 1 rev 2 26.4.1994	Mesures d'adaptation visant à supprimer les obstacles et les restrictions à la circulation aux points de passage routiers situés aux frontières intérieures FRONTIÈRES INTÉRIEURES
SCH/Com-ex (94) 2 26.4.1994	Délivrance des visas uniformes à la frontière VISA
SCH/Com-ex (94) 15 rev 21.11.1994	Instauration d'une procédure informatisée de consultation des autorités centrales visées à l'article 17, paragraphe 2 de la Convention
SCH/Com-ex (94) 16 rev 21.11.1994	Acquisition de timbres communs d'entrée et de sortie FRONTIÈRES EXTÉRIEURES

SCH/Com-ex (94) 17 rev 4 22.12.1994	Introduction et application du régime Schengen dans les aéroports et les aérodromes AÉROPORTS
SCH/Com-ex (94) 25 22.12.1994	Échanges d'informations statistiques concernant la délivrance de visas uniformes VISA
SCH/Com-ex (94) 27 22.12.1994	Approbation des comptes Schengen de 1993 et décharge au Secrétaire général de l'Union économique Benelux BUDGET — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SCH/Com-ex (94) 28 rev 22.12.1994	Certificat prévu à l'article 75 pour le transport de stupéfiants et de substances psychotropes STUPÉFIANTS
SCH/Com-ex (94) 29 rev 2 22.12.1994	Mise en vigueur de la Convention d'application de l'Accord de Schengen du 19 juin 1990 ENTRÉE EN VIGUEUR
SCH/Com-ex (95) PV 1 rev (point n° 8)	Politique commune en matière de visa VISA
SCH/Com-ex (95) 7 29.6.1995	Approbation par le Comité exécutif de la décision de recourir au Secrétariat général Benelux pour la passation du marché pour la phase II du réseau SIRENE SIS — SIRENE II
SCH/Com-ex (95) 20 rev 2 20.12.1995	Approbation du document SCH/I (95) 40 rev 6 concernant la procédure d'application de l'article 2, paragraphe 2 de la Convention FRONTIÈRES INTÉRIEURES
SCH/Com-ex (95) 21 20.12.1995	Échange rapide entre les États Schengen de données statistiques et concrètes sur d'éventuels dysfonctionnements aux frontières extérieures FRONTIÈRES EXTÉRIEURES
SCH/Com-ex (96) 13 rev 27.6.1996	Principes de délivrance des visas Schengen en relation avec l'article 30, paragraphe 1, point a de la Convention d'application de l'Accord de Schengen VISA
SCH/Com-ex (96) 15 corr 2 27.6.1996	Modification de l'Arrangement administratif et financier SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SCH/Com-ex (96) 27 19.12.1996	Délivrance à la frontière de visas aux marins en transit VISA
SCH/Com-ex (97) 2 rev 2 25.4.1997	Adjudication de l'étude préliminaire du SIS II SIS
SCH/Com-ex (97) 6 rev 2 24.6.1997	Manuel Schengen sur la coopération policière en matière d'ordre et de sécurité publics COOPÉRATION POLICIÈRE
SCH/Com-ex (97) 14 7.10.1997	Exécution du budget d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour 1995 BUDGET — SIS
SCH/Com-ex (97) 17 rev 15.12.1997	Clé de répartition 1998/1999 SIS
SCH/Com-ex (97) 18 7.10.1997	Participation de la Norvège et de l'Islande aux frais d'installation et de fonctionnement du C.SIS SIS
SCH/Com-ex (97) 19 7.10.1997	Fixation du budget de fonctionnement du C.SIS pour 1998 BUDGET — SIS
SCH/Com-ex (97) 20 7.10.1997	Utilisation du modèle de visa uniforme par la Norvège et l'Islande ACCORD DE COOPÉRATION
SCH/Com-ex (97) 22 rev 15.12.1997	Fixation du budget du Secrétariat Schengen pour 1998 BUDGET — SECRÉTARIAT

SCH/Com-ex (97) 24 7.10.1997	Développement du SIS SIS
SCH/Com-ex (97) 27 rev 4 7.10.1997	Mise en vigueur de la Convention d'application de l'Accord de Schengen en Italie MISE EN VIGUEUR
SCH/Com-ex (97) 28 rev 4 7.10.1997	Mise en vigueur de la Convention d'application de l'Accord de Schengen en Autriche MISE EN VIGUEUR
SCH/Com-ex (97) 29 rev 2 7.10.1997	Mise en vigueur de la Convention d'application de l'Accord de Schengen en Grèce MISE EN VIGUEUR
SCH/Com-ex (97) 32 15.12.1997	Harmonisation de la politique en matière de visas VISA
SCH/Com-ex (97) 33 15.12.1997	Modification de l'article 18 de l'Arrangement administratif et financier BUDGET
SCH/Com-ex (97) 34 rev 15.12.1997	Application de l'Action commune relative à un modèle uniforme de titre de séjour VISA
SCH/Com-ex (97) 35 15.12.1997	Modification du règlement financier relatif au C.SIS SIS
SCH/Com-ex (97) 38 rev 15.12.1997	Règlement financier pour l'Union de gestion SIS
SCH/Com-ex (97) 39 rev 15.12.1997	Principes directeurs concernant les moyens de preuve et les indices dans le cadre des accords de réadmission entre les États Schengen RÉADMISSION
SCH/Com-ex (98) 1 rev 2 21.4.1998	Rapport d'activité de la Task Force
SCH/Com-ex (98) 2 21.4.1998	Projet SIS 1+ BUDGET — SIS
SCH/Com-ex (98) 3 21.4.1997	Compte rendu de gestion concernant le budget du C.SIS pour 1996 BUDGET — SIS
SCH/Com-ex (98) 5 21.4.1998	Budget relatif aux dépenses d'installation du C.SIS 1998 BUDGET — SIS
SCH/Com-ex (98) 6 21.4.1998	Budget prévisionnel 1998 pour le réseau SIRENEE phase II BUDGET — SIRENE II
SCH/Com-ex (98) 7 21.4.1998	Budget prévisionnel 1998 relatif aux dépenses de l'Unité de gestion BUDGET — SIS
SCH/Com-ex (98) 8 21.4.1998	Budget prévisionnel 1998 pour le Help Desk BUDGET — SIS
SCH/Com-ex (98) 9 21.4.1998	Budget de l'ACC BUDGET — SECRÉTARIAT
SCH/Com-ex (98) 10 21.4.1998	Coopération entre les parties contractantes en matière d'éloignement de ressortissants de pays tiers par la voie aérienne RÉADMISSION
SCH/Com-ex (98) 11 21.4.1998	C.SIS avec 15/18 connexions SIS
SCH/Com-ex (98) 12 21.4.1998	Échange de statistiques sur les visas délivrés VISA
SCH/Com-ex (98) 15 23.6.1998	Budget d'installation du SIS pour 1998 BUDGET — SIS

SCH/Com-ex (98) 17 23.6.1998	Confidentialité de certains documents
SCH/Com-ex (98) 18 rev 23.6.1998	Mesures à prendre à l'égard des États qui posent des problèmes en matière de délivrance de documents permettant l'éloignement du territoire Schengen RÉADMISSION — VISA
SCH/Com-ex (98) 19 23.6.1998	Monaco VISA — FRONTIÈRES EXTÉRIEURES — SIS
SCH/Com-ex (98) 21 23.6.1998	Apposition d'un cachet dans les passeports des demandeurs de visa VISA
SCH/Com-ex (98) 24 23.6.1998	Accord concernant la suppression de l'obligation de visa (article 20 de la Convention d'application) VISA
SCH/Com-ex (98) 26 def 16.9.1998	Création de la Commission permanente d'évaluation et d'application de la Convention de Schengen
SCH/Com-ex (98) 27 23.6.1998	Rapport annuel 1997
SCH/Com-ex (98) 29 rev 23.6.1998	Clause-balai couvrant l'ensemble de l'acquis technique de Schengen
SCH/Com-ex (98) 30 16.9.1998	Projet de budget 1999 pour la phase II du réseau SIRENE
SCH/Com-ex (98) 31 16.9.1998	Projet de budget 1999 pour l'Unité de gestion
SCH/Com-ex (98) 32 16.9.1998	Approbation des comptes 1997 relatifs à la phase II du réseau SIRENE
SCH/Com-ex (98) 33 16.9.1998	Approbation des comptes 1997 relatifs à l'Unité de gestion
SCH/Com-ex (98) 34 16.9.1998	Approbation des comptes 1996 et 1997 relatifs au Help Desk
SCH/Com-ex (98) 35 rev 2 16.9.1998	Transmission du Manuel commun aux candidats à l'adhésion à l'UE
SCH/Com-ex (98) 37 def 2	Adoption de mesures visant à lutter contre l'immigration clandestine
SCH/Com-ex (98) 43 rev 16.9.1998	Commission ad hoc «Grèce»
SCH/Com-ex (98) 44 16.12.1998	Budget prévisionnel 1999 pour l'installation du C.SIS
SCH/Com-ex (98) 45 16.12.1998	Budget prévisionnel 1999 pour le fonctionnement du C.SIS
SCH/Com-ex (98) 46 rev 2 16.12.1998	Budget 1999 de l'Autorité de contrôle commune
SCH/Com-ex (98) 47 rev 16.12.1998	Budget 1999 du Secrétariat de Schengen
SCH/Com-ex (98) 49 rev 3 16.12.1998	Mise en vigueur de la Convention d'application pour la Grèce
SCH/Com-ex (98) 50 16.12.1998	Exécution du budget (installation et fonctionnement) du C.SIS pour 1997
SCH/Com-ex (98) 51 rev 3 16.12.1998	Coopération policière transfrontalière en matière de prévention et de recherche de faits punissables
SCH/Com-ex (98) 52 16.12.1998	Mémento de coopération policière transfrontalière

SCH/Com-ex (98) 53 rev 2	Harmonisation de la politique en matière de visa; suppression de la liste grise
SCH/Com-ex (98) 56 16.12.1998	Manuel des documents pouvant être revêtus d'un visa
SCH/Com-ex (98) 57 16.12.1998	Introduction d'un formulaire harmonisé pour les déclarations d'invitation, les déclarations/engagements de prise en charge ou les attestations d'accueil
SCH/Com-ex (98) 58 rev 16.12.1998	Rapport de la Commission permanente sur l'application de la Convention d'application par la République fédérale d'Allemagne
SCH/Com-ex (98) 59 rev 16.12.1998	Intervention coordonnée de conseillers en matière de documents
SCH/Com-ex (99) 1 rev 2 28.4.1999	Normes Schengen en matière de stupéfiants
SCH/Com-ex (99) 3 28.4.1999	Budget Help Desk 1999
SCH/Com-ex (99) 4 28.4.1999	Frais d'installation du C.SIS
SCH/Com-ex (99) 5 28.4.1999	Manuel SIRENE
SCH/Com-ex (99) 6 28.4.1999	Acquis en matière de télécommunications
SCH/Com-ex (99) 7 rev 2 28.4.1999	Fonctionnaires de liaison
SCH/Com-ex (99) 8 rev 2 28.4.1999	Rémunération des informateurs et indicateurs
SCH/Com-ex (99) 9 rev 28.4.1999	Mise à jour de l'acquis de Schengen
SCH/Com-ex (99) 10 28.4.1999	Trafic illicite d'armes
SCH/Com-ex (99) 11 rev 2 28.4.1999	Accord de coopération concernant le traitement des infractions routières
SCH/Com-ex (99) 13 28.4.1999	Adoption de nouvelles versions du Manuel commun et de l'Instruction consulaire commune et abrogation des versions précédentes
SCH/Com-ex (99) 14 28.4.1999	Manuel des documents pouvant être revêtus d'un visa
SCH/Com-ex (99) 16 rev 2 28.4.1999	Relations Schengen-Benelux
SCH/Com-ex (99) 17 rev 28.4.1999	Travaux de liquidation après le 1 <sup>er</sup> mai 1999
SCH/Com-ex (99) 18 28.4.1999	Amélioration de la coopération policière en matière de prévention et de recherche de faits punissables

#### Déclarations

SCH/Com-ex (93) decl 5 14.12.1993	Manuel SIRENE
SCH/Com-ex (93) decl 6 14.12.1993	Mesures de coopération entre les autorités chargées des contrôles aux frontières

SCH/Com-ex (93) decl 13 14.12.1993	Guide destiné à faciliter l'entraide répressive internationale en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants
SCH/Com-ex (94) decl 8 27.6.1994	Frontières extérieures
SCH/Com-ex (94) decl 13 rev 2 22.12.1994	Pièces de procédure pouvant être adressées directement par la voie postale
SCH/Com-ex (94) decl 14 rev 22.12.1994	SIS
SCH/Com-ex (95) decl 2 29.6.1995	Coopération policière
SCH/Com-ex (95) decl 3 29.6.1995	Coopération policière transfrontalière
SCH/Com-ex (95) decl 4 20.12.1995	Échange d'informations sur les visas délivrés
SCH/Com-ex (95) decl 5 20.12.1995	Harmonisation des droits à percevoir pour la délivrance des visas
SCH/Com-ex (96) decl 1 21.2.1996	Terrorisme
SCH/Com-ex (96) decl 2 rev 18.4.1996	Lutte contre le tourisme de la drogue et les flux illicites de stupéfiants
SCH/Com-ex (96) decl 4 rev 18.4.1996	Harmonisation des droits à percevoir pour la délivrance des visas
SCH/Com-ex (96) decl 5 18.4.1996	Définition de la notion d'étranger
SCH/Com-ex (96) decl 6 rev 2 26.6.1996	Déclaration concernant l'extradition
SCH/Com-ex (96) decl 7 rev 27.6.1996	Politique de transfert et de réadmission entre les États Schengen
SCH/Com-ex (97) decl 1 rev 3 25.4.1997	Mise en vigueur de la Convention en Italie, en Grèce et en Autriche
SCH/Com-ex (97) decl 4 24.6.1997	Rapport annuel sur la situation aux frontières extérieures des États qui appliquent déjà la Convention de Schengen, pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1996
SCH/Com-ex (97) decl 5 rev 24.6.1997	Conclusions du séminaire tenu à Lisbonne les 14 et 15 avril 1997 sur les mesures communes alternatives aux mesures individuelles adoptées par les États Schengen
SCH/Com-ex (97) decl 6 25.4.1997	Problèmes rencontrés lors de la détermination de l'identité et de l'obtention de documents de voyage tenant lieu de passeports
SCH/Com-ex (97) decl 8 24.6.1997	Projet-pilote «Itinéraires — Véhicules volés»
SCH/Com-ex (97) decl 9 24.6.1997	Projets-pilotes «Trafic de stupéfiants» et «Immigration clandestine»
SCH/Com-ex (97) decl 10 24.6.1997	Mise en vigueur de la Convention en Italie, en Grèce et en Autriche
SCH/Com-ex (97) decl 11 7.10.1997	Liste des autorités italiennes, autrichiennes et helléniques habilitées à interroger directement les données du Système d'information Schengen
SCH/Com-ex (97) decl 12 7.10.1997	Liste des autorités centrales compétentes pour la partie nationale du SIS
SCH/Com-ex (97) decl 13 rev 2 21.4.1998	Enlèvement des mineurs

SCH/Com-ex (97) decl 14 rev 15.12.1997	Mesures à l'égard des États tiers qui posent des problèmes en matière de réadmission
SCH/Com-ex (98) decl 1 23.6.1998	Réseau d'experts nationaux en matière d'immigration clandestine
SCH/Com-ex (98) decl 2 rev 16.9.1998	Stratégie de détachement de fonctionnaire de liaison
SCH/Com-ex (98) decl 3 16.9.1998	Intervention de conseillers en matière de documents
SCH/Com-ex (98) decl 7 16.12.1998	Liste des autorités visées à l'article 101 de la Convention d'application
SCH/Com-ex (98) decl 8 16.12.1998	Traitement réservé aux ressortissants de pays tiers qui ne remplissent pas les conditions d'entrée ou de séjour sur le territoire d'un État Schengen
SCH/Com-ex (98) decl 9 16.12.1998	Résultats et conclusions des visites effectuées dans une sélection de représentations étrangères
SCH/Com-ex (98) decl 10 16.12.1998	Sécurité aux frontières extérieures Schengen et système de lignes de protection échelonnées
SCH/Com-ex (98) decl 11 rev 16.12.1998	Rapport annuel 1997 sur la situation aux frontières extérieures de Schengen
SCH/Com-ex (99) decl 2 rev 28.4.1999	Structure du SIS
SCH/Com-ex (99) decl 3 28.4.1999	Rapport sur les contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen dans le domaine des stupéfiants

6. Liste des actes adoptés pour la mise en œuvre de la Convention par les instances auxquelles le Comité exécutif a conféré des pouvoirs de décision

#### Décisions du Groupe central

SCH/C (95) 122 rev 4 31.10.1995	Adoption de l'arrangement administratif et financier relatif à la phase II du réseau SIRENE
SCH/C (95) 122 rev 5 23.2.1998	Modification du règlement financier pour la phase II du réseau SIRENE
SCH/C (98) 117 27.10.1998	Plan d'action de lutte contre l'immigration clandestine
SCH/C (99) 25 22.3.1999	Principes généraux pour la rémunération des informateurs et des indicateurs
SCH/C (95) 47 rev 26.4.1999	Décharge pour le budget 1998

## ANNEXE B

## Article 2

## PREMIÈRE PARTIE

La Convention signée à Schengen, le 19 juin 1990, entre le Royaume de Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la République française, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, appliquant l'Accord de Schengen:

Article 2, paragraphe 4

Article 4, en ce qui concerne le contrôle des bagages <sup>(1)</sup>

Article 10, paragraphe 2

Article 19, paragraphe 2

Article 28 à 38 et définitions connexes <sup>(2)</sup>

Article 60

Article 70

Article 74

Articles 77 à 81 <sup>(3)</sup>

Articles 83 à 90 <sup>(3)</sup>

Articles 120 à 125

Articles 131 à 135

Article 137

Articles 139 à 142

Acte final: déclaration 2

Acte final: déclarations 4, 5 et 6

Protocole

Déclaration commune

Déclaration des Ministres et Secrétaires d'État.

## DEUXIÈME PARTIE

1. Le Protocole, signé à Paris le 27 novembre 1990, relatif à l'adhésion du gouvernement de la République italienne à l'Accord entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signé à Schengen le 14 juin 1985.
2. Les dispositions ci-après de l'Accord, signé à Paris le 27 novembre 1990, relatif à l'adhésion de la République italienne à la Convention, signée à Schengen le 19 juin 1990, appliquant l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française, ainsi que l'Acte final et les déclarations qui l'accompagnent:

Article premier

Articles 5 et 6

Acte final: première partie

Deuxième partie, déclarations 2 et 3

Déclaration des Ministres et Secrétaires d'État.

<sup>(1)</sup> En ce qui concerne le contrôle des bagages, l'article 4 a été remplacé par le règlement (CEE) n° 3925/91 du Conseil, du 19 décembre 1991 relatif à la suppression des contrôles et formalités applicables aux bagages à main et aux bagages de soute des personnes effectuant un vol intracommunautaire ainsi qu'aux bagages des personnes effectuant une traversée maritime intracommunautaire (JO L 374 du 31.12.1991, p. 4).

<sup>(2)</sup> Remplacés par la Convention, signée à Dublin le 15 juin 1990, relative à la détermination de l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans un État membre des Communautés européennes (JO C 254 du 19.8.1997, p. 1).

<sup>(3)</sup> Les articles 77 à 81 et les articles 83 à 90 de la convention d'application ont été remplacés par la directive 91/477/CEE du Conseil relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes. Pour ce qui est armes de guerre, la compétence des États membres est établie par l'article 296, paragraphe 1, point b), du traité CE.

3. Le Protocole, signé à Bonn le 25 juin 1991, relatif à l'adhésion du gouvernement du Royaume d'Espagne à l'Accord entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signé à Schengen le 14 juin 1985, modifié par le Protocole relatif à l'adhésion du gouvernement de la République italienne, signé à Paris le 27 novembre 1990 et les déclarations qui l'accompagnent.
4. Les dispositions ci-après de l'Accord, signé à Bonn le 25 juin 1991, relatif à l'adhésion du Royaume d'Espagne à la Convention, signée à Schengen le 19 juin 1990, appliquant l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française, auquel la République italienne a adhéré par l'Accord signé à Paris le 27 novembre 1990, ainsi que l'Acte final et les déclarations qui l'accompagnent:

Article premier

Articles 5 et 6

Acte final: première partie

Deuxième partie, déclarations 2 et 3

Troisième partie, déclarations 1, 3 et 4

Déclaration des Ministres et Secrétaires d'État.

5. Le Protocole, signé à Bonn le 25 juin 1991, relatif à l'adhésion du gouvernement de la République portugaise à l'Accord entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signé à Schengen le 14 juin 1985, modifié par le Protocole relatif à l'adhésion du gouvernement de la République italienne, signé à Paris le 27 novembre 1990, et les déclarations qui l'accompagnent.
6. Les dispositions ci-après de l'Accord, signé à Bonn le 25 juin 1991, relatif à l'adhésion de la République portugaise à la Convention, signée à Schengen le 19 juin 1990, appliquant l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française, auquel la République italienne a adhéré par l'Accord signé à Paris le 27 novembre 1990, ainsi que l'Acte final et les déclarations qui l'accompagnent:

Article premier

Articles 7 et 8

Acte final: première partie

Deuxième partie, déclarations 2 et 3

Troisième partie, déclarations 2, 3, 4 et 5

Déclaration des Ministres et Secrétaires d'État.

7. Le Protocole, signé à Madrid le 6 novembre 1992, relatif à l'adhésion du gouvernement de la République hellénique à l'Accord entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signé à Schengen le 14 juin 1985, modifié par les Protocoles relatifs à l'adhésion du gouvernement de la République italienne, signé à Paris le 27 novembre 1990, et des gouvernements du Royaume d'Espagne et de la République portugaise, signés à Bonn le 25 juin 1991, ainsi que la déclaration qui l'accompagne.
8. Les dispositions ci-après de l'Accord, signé à Madrid le 6 novembre 1992, relatif à l'adhésion de la République hellénique à la Convention, signée à Schengen le 19 juin 1990, appliquant l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française, auquel ont adhéré la République italienne, par l'Accord signé à Paris le 27 novembre 1990, et le Royaume d'Espagne et la République portugaise par les accords signés à Bonn le 25 juin 1991, ainsi que l'Acte final et les déclarations qui l'accompagnent.

Article premier

Articles 6 et 7

Acte final: première partie

Deuxième partie, déclarations 2, 3, 4 et 5

Troisième partie, déclarations 1 et 3

Déclaration des Ministres et Secrétaires d'État.

9. Le Protocole, signé à Bruxelles le 28 avril 1995, relatif à l'adhésion du gouvernement de la République d'Autriche à l'Accord entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signé à Schengen le 14 juin 1985, modifié par les Protocoles relatifs à l'adhésion du gouvernement de la République italienne, du Royaume d'Espagne et de la République portugaise, et de la République hellénique, signés respectivement le 27 novembre 1990, le 25 juin 1991 et le 6 novembre 1992.
10. Les dispositions ci-après de l'Accord, signé à Bruxelles le 28 avril 1995, relatif à l'adhésion de la République d'Autriche à la Convention, signée à Schengen le 19 juin 1990, appliquant l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française, auquel ont adhéré la République italienne, le Royaume d'Espagne et la République portugaise, et la République hellénique, par les Accords signés respectivement le 27 novembre 1990, le 25 juin 1991 et le 6 novembre 1992, ainsi que son Acte final:

Article premier

Articles 5 et 6

Acte final: première partie

Deuxième partie, déclaration 2, troisième partie.

11. Le Protocole, signé à Luxembourg le 19 décembre 1996, relatif à l'adhésion du gouvernement du Royaume de Danemark à l'Accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signé à Schengen le 14 juin 1985, et la déclaration qui l'accompagne.
12. Les dispositions ci-après de l'Accord, signé à Luxembourg le 19 décembre 1996, relatif à l'adhésion du Royaume de Danemark à la Convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990, et son Acte final ainsi que la déclaration qui l'accompagne:

Article premier

Article 5 (1)

Articles 7 et 8

Acte final: première partie

Deuxième partie, déclaration 2

Troisième partie

Déclaration des Ministres et Secrétaires d'État.

13. Le Protocole, signé à Luxembourg le 19 décembre 1996, relatif à l'adhésion du gouvernement de la République de Finlande à l'Accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signé à Schengen le 14 juin 1985, et la déclaration qui l'accompagne.
14. Les dispositions ci-après de l'Accord, signé à Luxembourg le 19 décembre 1996, relatif à l'adhésion de la République de Finlande à la Convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990, et son Acte final ainsi que la déclaration qui l'accompagne:

Article premier

Articles 6 et 7

Acte final: première partie

Deuxième partie, déclaration 2

Troisième partie

Déclaration des Ministres et Secrétaires d'État.

15. Le Protocole, signé à Luxembourg le 19 décembre 1996, relatif à l'adhésion du gouvernement du Royaume de Suède à l'Accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signé à Schengen le 14 juin 1985, et la déclaration qui l'accompagne.

16. Les dispositions ci-après de l'Accord, signé à Luxembourg le 19 décembre 1996, relatif à l'adhésion du Royaume de Suède à la Convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990, et son acte final ainsi que la déclaration qui l'accompagne:

Article premier

Articles 6 et 7

Acte final: première partie

Deuxième partie, déclaration 2

Troisième partie

Déclaration des Ministres et Secrétaires d'État.

### TROISIÈME PARTIE

#### Décisions du Comité exécutif

Décision	Objet	Base juridique (!)
SCH/Com-ex (93) 3 14.12.1993	Arrangement administratif et financier	(f)
SCH/Com-ex (93) 9 14.12.1993	Confirmation des déclarations des Ministres et Secrétaires d'État concernant les stupéfiants et les substances psychotropes	(a)
SCH/Com-ex (93) 11 14.12.1993	Confirmation des déclarations des Ministres et Secrétaires d'État	(a)
SCH/Com-ex (94) 27 22.12.1994	Les comptes Schengen pour 1993 sont approuvés et décharge est donnée au Secrétaire général de l'Union économique Benelux	(f)
SCH/Com-ex (95) 7 29.6.1995	Approbation par le Comité exécutif de la décision de recourir au Secrétariat général Benelux pour la passation du marché relatif à la phase II du réseau SIRENE	(f)
SCH/Com-ex (96) 15 corr 2 27.6.1996	Modification de l'Arrangement administratif et financier	(f)
SCH/Com-ex (97) 14 7.10.1997	Exécution du budget d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour 1995	(b)
SCH/Com-ex (97) 17 rev 15.12.1997	Clé de répartition 1998/1999	(f)
SCH/Com-ex (97) 19 7.10.1997	Fixation du budget de fonctionnement du C.SIS pour 1998	(b)
SCH/Com-ex (97) 20 7.10.1997	Utilisation du modèle de visa uniforme par la Norvège et l'Islande	(e)
SCH/Com-ex (97) 22 rev 15.12.1997	Fixation du budget du Secrétariat Schengen pour 1998	(f)
SCH/Com-ex (97) 27 rev 4 7.10.1997	Mise en vigueur de la Convention d'application de l'Accord de Schengen en Italie	(b)
SCH/Com-ex (97) 28 rev 4 7.10.1997	Mise en vigueur de la Convention d'application de l'Accord de Schengen en Autriche	(b)
SCH/Com-ex (97) 33 15.12.1997	Modification de l'article 18 de l'Arrangement financier	(f)
SCH/Com-ex (97) 38 rev 15.12.1997	Règlement financier pour l'Unité de gestion	(c)

Décision	Objet	Base juridique (1)
SCH/Com-ex (98) 2 21.4.1998	Projet SIS 1+	(f)
SCH/Com-ex (98) 3 21.4.1998	Compte rendu de gestion concernant le budget du C.SIS pour 1996	(f)
SCH/Com-ex (98) 5 21.4.1998	Budget prévisionnel 1998 pour l'installation du C.SIS	(f)
SCH/Com-ex (98) 6 21.4.1998	Budget prévisionnel 1998 pour le réseau SIRENE phase II	(f)
SCH/Com-ex (98) 7 21.4.1998	Budget prévisionnel 1998 relatif aux dépenses de l'Unité de gestion	(f)
SCH/Com-ex (98) 8 21.4.1998	Budget prévisionnel 1998 pour le Help Desk	(f)
SCH/Com-ex (98) 9 21.4.1998	Budget de l'ACC	(f)
SCH/Com-ex (98) 15 23.6.1998	Budget d'installation du SIS pour 1998 BUDGET — SIS	(f)
SCH/Com-ex (98) 24 23.6.1998	Accord sur la suppression de l'obligation de visa (article 20 de la Convention d'application) VISA	(f)
SCH/Com-ex (98) 27 23.6.1998	Rapport annuel 1997	(f)
SCH/Com-ex (98) 30 16.9.1998	Projet de budget 1999 pour la phase II du réseau SIRENE	(f)
SCH/Com-ex (98) 31 16.9.1998	Projet de budget 1999 pour l'Unité de gestion	(f)
SCH/Com-ex (98) 32 16.9.1998	Adoption du rapport sur les dépenses 1997 pour la phase II du réseau SIRENE	(f)
SCH/Com-ex (98) 33 16.9.1998	Adoption du rapport sur les dépenses 1997 pour l'Unité de gestion	(f)
SCH/Com-ex (98) 34 16.9.1998	Adoption du rapport sur les dépenses 1996 et 1997 pour le Help Desk	(f)
SCH/Com-ex (98) 44 16.12.1998	Budget prévisionnel pour l'installation du C.SIS pour 1999	(f)
SCH/Com-ex (98) 45 16.12.1998	Budget prévisionnel pour le fonctionnement du C.SIS pour 1999	(f)
SCH/Com-ex (98) 46 rev 2 16.12.1998	Budget 1999 de l'Autorité commune de contrôle	(f)
SCH/Com-ex (98) 47 rev 16.12.1998	Budget 1999 du Secrétariat Schengen	(f)
SCH/Com-ex (98) 50 16.12.1998	Exécution du budget (installation et fonctionnement) du C.SIS pour 1997	(f)
SCH/Com-ex (98) 58 rev 16.12.1998	Rapport de la Commission permanente sur l'application de la Convention par la République fédérale d'Allemagne	(b)
SCH/Com-ex (99) 1 rev 2 28.4.1999	Normes Schengen en matière de stupéfiants	(a)
SCH/Com-ex (99) 9 rev 28.4.1999	Mise à jour de l'acquis Schengen	(b)

Décision	Objet	Base juridique (1)
SCH/Com-ex (99) 16 rev 2 28.4.1999	Relations Schengen-Benelux	(f)
SCH/Com-ex (99) 17 rev 28.4.1999	Travaux de liquidation après le 1 <sup>er</sup> mai 1999	(f)

(1) Les indications (lettres) figurant dans cette colonne correspondent aux critères visés au considérant 4.

#### Déclarations du Comité exécutif

Déclaration	Objet	Base juridique (1)
SCH/Com-ex (93) decl 5 14.12.1993	Manuel SIRENE	(b)
SCH/Com-ex (93) decl 6 14.12.1993	Mesures de coopération entre les autorités chargées des contrôles aux frontières	(a)
SCH/Com-ex (93) decl 13 14.12.1993	Guide destiné à faciliter l'entraide répressive internationale en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants	(a)
SCH/Com-ex (94) decl 8 27.6.1994	Frontières extérieures	(a)
SCH/Com-ex (94) decl 13 rev 2 22.12.1994	Pièces de procédure pouvant être adressées directement par la voie postale	(a)
SCH/Com-ex (94) decl 14 rev 22.12.1994	SIS	(b)
SCH/Com-ex (95) decl 2 29.6.1995	Coopération policière	(a)
SCH/Com-ex (95) decl 3 20.12.1995	Coopération policière transfrontalière	(a)
SCH/Com-ex (95) decl 4 20.12.1995	Échange d'informations sur les visas délivrés	(a)
SCH/Com-ex (95) decl 5 20.12.1995	Harmonisation des droits à percevoir pour la délivrance des visas	(a)
SCH/Com-ex (96) decl 1 21.2.1996	Terrorisme	(a)
SCH/Com-ex (96) decl 2 rev 18.4.1996	Lutte contre le tourisme de la drogue et les flux illicites de stupéfiants	(a)
SCH/Com-ex (96) decl 4 rev 18.4.1996	Harmonisation des tarifs pour la délivrance de visas	(a)
SCH/Com-ex (96) decl 7 rev 27.6.1996	Politique de transfert et de réadmission entre les États Schengen	(a)
SCH/Com-ex (97) decl 1 rev 3 25.4.1997	Rapport d'activité pour 1996	(b)
SCH/Com-ex (97) decl 4 24.6.1997	Rapport annuel sur la situation aux frontières extérieures des États qui appliquent déjà la Convention de Schengen, pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1996	(b)
SCH/Com-ex (97) decl 5 rev 24.6.1997	Conclusions du séminaire tenu à Lisbonne, les 14 et 15 avril 1997, sur les mesures communes alternatives aux mesures individuelles des États	(b)

Déclaration	Objet	Base juridique (1)
SCH/Com-ex (97) decl 6 25.4.1997	Problèmes rencontrés lors de la détermination de l'identité et de l'obtention de documents de voyage tenant lieu de passeports	(a)
SCH/Com-ex (97) decl 8 24.6.1997	Projet-pilote «Itinéraires — Véhicules volés»	(a)
SCH/Com-ex (97) decl 9 24.6.1997	Projets-pilotes «Stupéfiants» et «Immigration clandestine»	(a)
SCH/Com-ex (97) decl 10 24.6.1997	Mise en vigueur de la Convention en Italie, en Grèce et en Autriche	(a)
SCH/Com-ex (97) decl 11 7.10.1997	Liste des autorités italiennes, autrichiennes et helléniques habilitées à interroger directement les données du Système d'information Schengen	(a)
SCH/Com-ex (97) decl 12 7.10.1997	Liste des autorités centrales compétentes pour la partie nationale du SIS	(a)
SCH/Com-ex (97) decl 14 rev 15.12.1997	Mesures à l'égard des États tiers qui posent des problèmes en matière de réadmission	(a)
SCH/Com-ex (98) decl 1 23.6.1998	Réseau d'experts nationaux en matière d'immigration	(a)
SCH/Com-ex (98) decl 2 rev 16.9.1998	Stratégie de détachement des fonctionnaires de liaison	(a)
SCH/Com-ex (98) decl 3 16.9.1998	Intervention des conseillers en matière de documents	(a)
SCH/Com-ex (98) decl 7 16.12.1998	Liste des autorités visées à l'article 101 de la Convention d'application	(a)
SCH/Com-ex (98) decl 8 16.12.1998	Traitement réservé aux pays tiers qui ne remplissent pas les conditions d'entrée ou de séjour sur le territoire d'un État Schengen	(a)
SCH/Com-ex (98) decl 9 16.12.1998	Résultats et conclusions des visites effectuées dans une sélection de représentations étrangères	(a)
SCH/Com-ex (98) decl 10 16.12.1998	Sécurité aux frontières extérieures Schengen et système de lignes de protection échelonnées	(a)
SCH/Com-ex (98) decl 11 rev 16.12.1998	Rapport annuel 1997 sur la situation aux frontières extérieures Schengen	(a)
SCH/Com-ex (99) decl 3 28.4.1999	Rapport relatif aux contrôles aux frontières extérieures de l'Espace Schengen dans le domaine des stupéfiants	(a)

(1) Les indications (lettres) figurant dans cette colonne correspondent aux critères visés au considérant 4.

#### Décisions du Groupe central

Décision	Objet	Base juridique (1)
SCH/C (95) 122 rev 4 31.10.1995	Approbation du Règlement administratif et financier relatif à la phase II du réseau SIRENE	(f)
SCH/C (95) 122 rev 5 23.2.1998	Modification du Règlement financier relatif à la phase II du réseau SIRENE	(f)
SCH/C (99) 47 rev 26.4.1999	Décharge pour le budget 1998	(f)

(1) Les indications (lettres) figurant dans cette colonne correspondent aux critères visés au considérant 4.